

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**
**COMMUNE
d'AUBAGNE**

EXTRAIT D

DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 013-211300058-20260619-51_170626-DE

Convocation du **24/09/2025**
Publication le **02/10/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **32**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 13_300925

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la cession à la société Celland d'une parcelle située « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur JérémY COETTO, Monsieur JérémY PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Andre LEVISSE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Régine-Brigitte NIETO), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_13b-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025



Délibération n°13_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La Commune d'Aubagne est propriétaire d'un terrain boisé de 1.590 m² situé « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux. Ce chemin est cadastré section AO parcelle n°138. Une convention d'occupation du domaine public datée du 1^{er} août 2020 a été conclue entre la commune et la société CELLNEX pour l'installation et l'exploitation d'une antenne de téléphonie.

C'est dans ce contexte que des discussions ont été engagées avec la société CELLAND, filiale du groupe CELLNEX, ayant fait connaître son souhait d'en acquérir une partie de 50 m² à détacher afin d'en assurer l'entretien. La société CELLNEX FRANCE a en effet, entamé une démarche nationale de sécurisation et de maîtrise foncière de ses installations de téléphonie mobile. La société CELLAND s'engage par ailleurs à prendre en charge les frais de géomètre liés au projet de détachement de parcelle.

La société CELLAND propose d'acquérir les 50m² pour la somme de 160.000 euros.

Cette proposition est une opportunité de se prémunir d'une perte de loyer en cas de démantèlement des installations par les opérateurs et de rationaliser la charge foncière relative à l'entretien du patrimoine de la commune. Par ailleurs, cette parcelle ne représente aucune plus-value pour l'intérêt général de la collectivité.

La Commune a saisi le Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques pour connaître la valeur vénale de ce bien. Dans son avis du 5 septembre 2025, il estime la valeur vénale de la totalité de la parcelle AO n°138 à 130.000 euros soit 4.088 euros pour 50 m² à céder.

Cette délibération propose d'approuver la cession à la société CELLAND FRANCE d'une parcelle de 50 m² située « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138, d'une surface de 1.590 m² pour la somme de 160.000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques du 5 septembre 2025 estimant la valeur vénale totale du bien à 130.000 euros, soit 4 088 euros pour 50 m²,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt commun de céder cette parcelle à la société CELLAND FRANCE, ayant émis le souhait d'obtenir la maîtrise foncière de ses installations,

CONSIDÉRANT que la cession de ce bien représente un allègement de la charge foncière pour la Commune,

CONSIDÉRANT que la conservation de la propriété de cette parcelle ne représente aucun intérêt pour la Collectivité,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_13b-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025



Délibération n°13_300925 du Conseil Municipal du mardi 30 septembre 2025 (suite)

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la cession d'une parcelle de 50 m² sise «Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, à détacher de la parcelle cadastrée section AO, parcelle n°138, d'une contenance totale de 1.590 m², pour la somme de 160.000 euros au profit de la société CELLAND FRANCE ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents y afférents, en l'étude de Maître BENITA, Notaire à AUBAGNE.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_13b-DE
Reçu le 02/10/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2025

